

2006-06-12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouvel indice des prix à la consommation national et dix ans d'IPCH

(Article publié dans la Revue économique du 2^e trimestre 2006)

À l'occasion de l'introduction d'un nouvel indice des prix à la consommation national (IPCN) en Belgique au début 2006, et des presque dix ans d'existence de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) au niveau européen, cet article présente pour les deux indices une rétrospective des évolutions récentes en matière de méthodologie. Loin d'être anodines, ces évolutions sont tout à fait pertinentes d'un point de vue économique, étant donné les rôles clés que jouent à la fois l'IPCH et l'IPCN. En effet, l'IPCH est impliqué directement dans la définition quantitative de la stabilité des prix dans la zone euro, qui est un élément central de la stratégie de politique monétaire de l'Eurosystème. Quant à l'IPCN et sa variante appelée « indice-santé », ceux-ci sont, en Belgique, la référence pour l'indexation des salaires, des prestations sociales, des loyers, etc.

Par la révision du panier et des pondérations de l'IPCN, la réforme de 2006 met fin au vieillissement significatif de l'indice. La perte de représentativité de l'indice était en effet devenue particulièrement flagrante au cours des années 2004-2005, et n'était pas neutre en termes d'inflation. Pour cette période, les différences entre l'inflation mesurée selon l'IPCN et celle mesurée selon l'IPCH se sont élevées à environ 0,25 point de pourcentage par an. Grâce à la réforme, l'écart entre l'IPCN et l'IPCH devrait se réduire considérablement à partir de 2007. Cependant, en 2006, les modalités de l'introduction du nouvel IPCN auront un impact significatif à la baisse sur l'inflation mesurée à l'aide de cet indice et sur l'évolution de l'indice-santé. On peut dès lors affirmer que la part des indexations octroyées en 2004 et en 2005 qui est imputable à l'obsolescence de l'indice sera compensée en 2006.

Parmi les nouveautés de la réforme, l'introduction des mini-réformes bisannuelles constitue un progrès important pour améliorer l'actualisation de l'IPCN et maintenir sa représentativité. Toutefois, la flexibilité plus grande de l'IPCH et le fait qu'il est plus performant en matière d'adaptations pour les changements de qualité continue de faire de celui-ci un indice plus précis.

Malgré les améliorations enregistrées, il reste encore un certain nombre de défis à relever, aussi bien pour l'IPCH que pour l'IPCN. Les plus importants défis au niveau européen sont sans conteste le traitement du coût d'hébergement des propriétaires occupant leur habitation et l'harmonisation de même que la généralisation des ajustements pour les changements de qualité. A fortiori ces défis s'appliquent aussi à l'IPCH belge et plus encore à l'IPCN où les voitures sont, à l'heure actuelle, le seul produit pour lequel des ajustements pour les changements de qualité sont effectués. D'autres défis importants, qui concernent plus spécifiquement la Belgique, sont l'actualisation des données de la structure du commerce de détail (la version actuellement utilisée datant de 1995) et la généralisation à un plus grand nombre de produits de l'agrégation élémentaire au moyen de la moyenne géométrique. Dans les deux cas, l'IPCH et l'IPCN refléteraient mieux les effets de substitution entre points de vente et entre produits.

L'importance de disposer d'une mesure de l'inflation de bonne qualité nécessite que des moyens suffisants soient alloués à l'élaboration et à l'amélioration continue de l'indice des prix à la consommation. L'idéal serait d'éviter l'obsolescence de l'indice, de manière à ne pas devoir procéder à des corrections a posteriori. Celles-ci peuvent en effet compromettre la crédibilité de l'indice des prix à la consommation auprès du public. Cela justifie une nouvelle fois l'importance de veiller en permanence à la qualité et à la représentativité de la mesure de l'inflation.